Secteur patrimonial

Le Service d'urbanisme rappelle aux propriétaires d'immeubles situés dans les secteurs patrimoniaux (voir plans ci-joint) les éléments suivants :

- Toutes demandes de permis de construction/rénovation visant l'extérieur des bâtiments doivent être déposées au moins 1 mois à l'avance;

- Les projets doivent être soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et ensuite être approuvés par le Conseil municipal la semaine suivante;

- Ce règlement est en vigueur depuis près de 20 ans dans le secteur Thetford Mines et depuis 2005 dans le secteur de Black Lake;

- Certains immeubles n'ont toutefois pas de valeur patrimoniale notable. Dans ces situations, l'étude est effectuée en tenant compte de ce fait, mais le projet doit quand même être soumis pour approbation.

Cette démarche vise à protéger et mettre en valeur les éléments architecturaux qui témoignent de notre patrimoine.

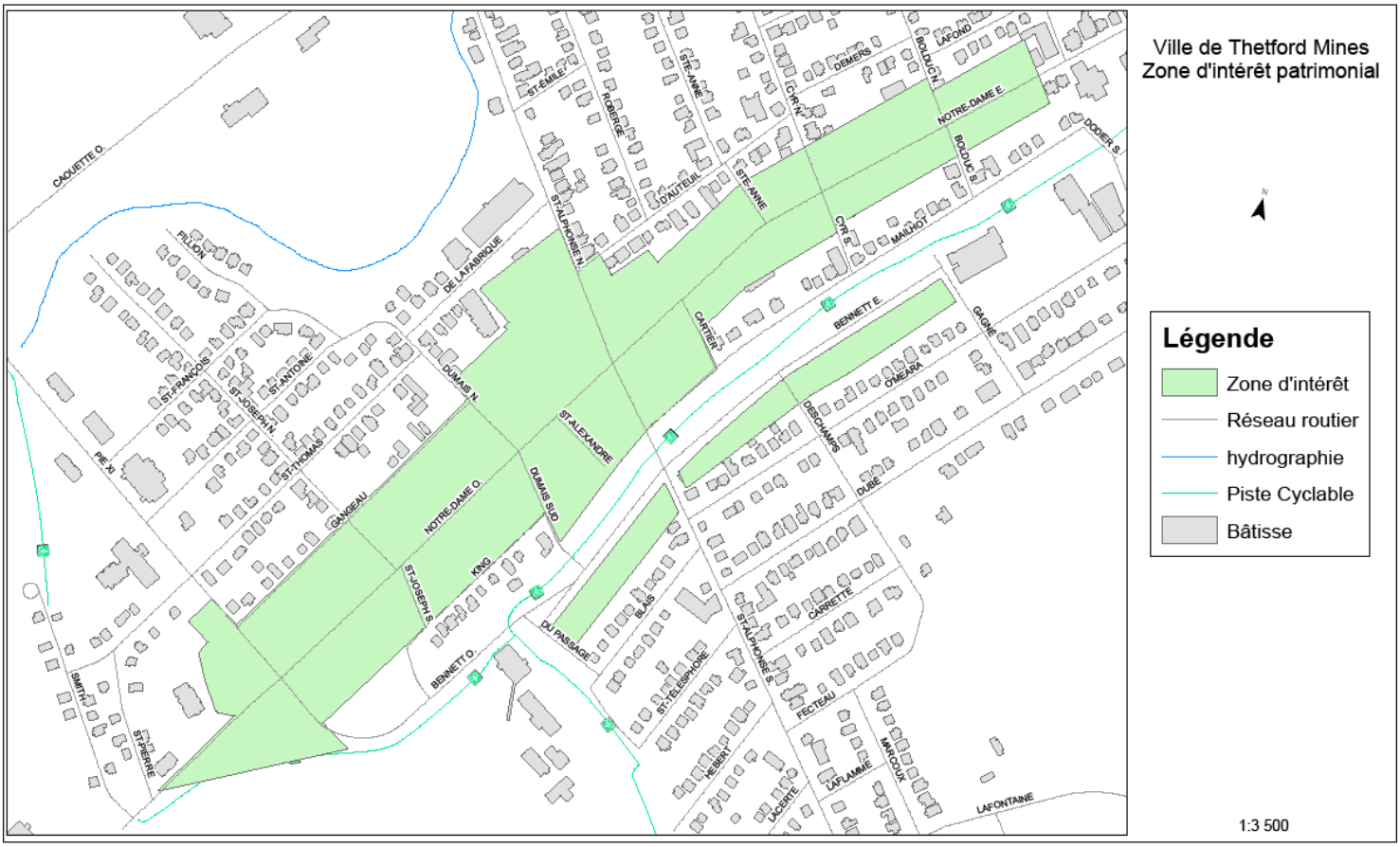
Ville de Thetford Mines
Zone d'intérêt patrimonial
Légende
Zone d'intérêt
Réseau routier
hydrographie
Piste Cyclable
Bâtisse
1:3 500
CAQUETTE O.
PILLION
ST-FRANÇOIS
ST-JOSEPH N.
ST-ANTOINE
ST-THOMAS
PIE XI
GANGEAU
DE LA FABRIQUE
ST-ÉMILE
ROBERGE
ST-ALPHONSE N.
D'AUTEUIL
STE-ANNE
CÔTE N.
DEMERS
BOLDUC N.
LAFOND
NOTRE-DAME E.
BOLDUC S.
DOCHER S.
CÔTE S.
MAILHOT
BENNETT E.
GAGNÉ
CARTIER
DUMAIS N.
ST-ALEXANDRE
DUMAIS S./D.
NOTRE-DAME O.
KING
ST-JOSEPH S.
BENNETT O.
DU PASSAGE
BLAIS
ST-TÉLESPHORE
HÉBERT
ST-ALPHONSE S.
O'MEARA
DESCHAMPS
DUBÉ
CARRETTE
FECTEAU
LAFLAMME
MARCOUX
LACERTE
LAFONTAINE
SMITH
ST-PIERRE